

Depuis 2017, la Marine nationale est redevenue un partenaire des expéditions polaires françaises de par la mise en oeuvre du patrouilleur polaire *L'Astrolabe* dans le cadre des missions de soutien à la logistique en Antarctique au profit de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) et de des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) (*La Baille n°340* - juillet 2018).

Pour l'ensemble des parties prenantes à cette mission stratégique, l'année 2021 s'annonce particulière dans la mesure où la France accueillera la 43ème Réunion Consultative sur le Traité sur l'Antarctique à Paris entre le 15 et le 24 juin 2021. Ce rendez-vous sera l'occasion pour la France de réaffirmer sa position internationale et de mettre en lumière son action en Antarctique, continent dont l'importance scientifique et géopolitique est inversement proportionnelle à sa densité de population.

* * *

Un traité pour préserver la neutralité du continent blanc...

Le 1er décembre 1959, à Washington, douze Etats ayant des intérêts au pôle Sud, s'accordaient pour signer le Traité sur l'Antarctique : l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Chili, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Union Sud-Africaine, l'URSS, le Royaume-Uni, et les Etats-Unis. Cette ratification, qui clôturait plus de deux années de travail, fournissait un premier cadre réglementaire international dans la continuité de l'Année Géophysique Internationale de 1957. Son application s'étend au-delà du seul continent, sur toute la zone au Sud du 60ème Parallèle Sud.

Dans un contexte de Guerre Froide, ces pays reconnaissaient ainsi qu'il était de l'intérêt de l'humanité tout entière que l'Antarctique soit à jamais réservée aux seules activités pacifiques, afin qu'elle ne devienne pas le théâtre de différends internationaux. Dans cette optique, les participants, essentiellement des scientifiques, avaient choisi de dépasser les difficultés liées aux revendications territoriales des différents Etats qui lorgnaient le continent blanc.

Le traité sur l'Antarctique entra en vigueur le 23 juin 1961, quelques semaines seulement après le sommet Kennedy-Krouchtchev à Vienne marquant le début de la période dite de coexistence pacifique ; il confirmait également le souhait de ses signataires de rester relativement indépendants du système international porté par l'ONU, tant par pragmatisme que par choix politique.

Aujourd'hui, cinquante-quatre pays ont ratifié le Traité dont vingt-neuf possèdent le statut de parties consultatives. Ces pays ont démontré l'intérêt qu'ils portent à l'Antarctique par des activités substantielles de recherche scientifique telles que l'établissement d'une station ou l'envoi d'une expédition. Ils bénéficient ainsi d'un droit de vote lors des Réunions Consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA).

Ces rendez-vous annuels visent à échanger des informations, à se consulter sur des questions d'intérêt commun concernant l'Antarctique, à étudier, formuler et recommander vers les gouvernements des mesures destinées à assurer le respect des principes et la poursuite des objectifs du Traité. Les questions abordées traitent de l'utilisation de l'Antarctique à des fins exclusivement pacifiques, et les parties prenantes veillent à identifier les actions permettant de faciliter:

- la recherche scientifique dans l'Antarctique,
- la coopération scientifique internationale dans cette région,
- l'exercice des droits d'inspection prévus à l'Article VII du Traité, et jusqu'à présent peu mis en oeuvre.

Y sont également abordées les questions concernant l'exercice de la juridiction dans l'Antarctique et la protection et à la conservation de la faune et de la flore dans l'Antarctique.

Ce traité est par ailleurs complété par un certain nombre de protocoles et de conventions. Deux en particulier peuvent être cités: la convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique de 1980 et le protocole relatif à la protection de l'environnement en Antarctique, dit Protocole de Madrid, de 1991. Ambitieux et relativement contraignant, ce dernier texte, porté pour la France par son Premier ministre, M. Michel Rocard qui fut également notre premier ambassadeur des pôles, ne pourra être modifié avant 2048...un horizon pas si lointain.

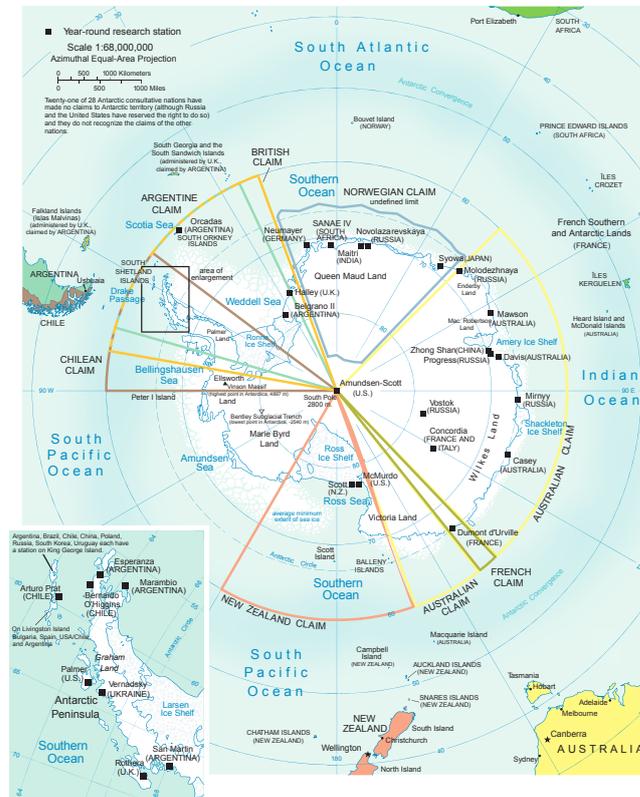


Figure 1 - Carte de l'Antarctique, présentant les revendications territoriales des différentes nations concernées (Crédit: CIA World Facebook Antarctic Region)

... fragilisée par des convoitises économiques et géopolitiques...

Depuis une vingtaine d'années, la résurgence de la logique de puissance et la volonté de certains Etats d'affirmer leur stature internationale, les tensions pour l'accès aux matières premières (énergies fossiles, terres rares,...) ou encore l'importance prise par les questions climatiques ont lancé une nouvelle course vers les pôles telle qu'il n'y en avait plus eu depuis la fin du XIXème et le début du XXème siècle, symbolisée à l'époque par la compétition entre Amundsen et Scott.

Le continent antarctique est ainsi redevenu un objet de convoitise et les ambitions de certains Etats se camouflent désormais difficilement derrière des travaux scientifiques qui restent pourtant primordiaux, par exemple le suivi du réchauffement climatique à travers l'analyse de la calotte glacière.

Au cours de la dernière décennie, la Chine a ainsi ouvert trois nouvelles stations dans la zone antarctique, elle possède désormais deux brises-glace et cherche à en développer une version nucléaire. Elle est devenue en quelques années la troisième nation en termes de financements publics pour la recherche scientifique en Antarctique, s'appuyant sur plus de 500 chercheurs présents dans la zone. Comme dans la plupart des domaines, sa stratégie s'inscrit dans la durée et sur un large panel d'activités. Elle soutient ainsi ses sociétés de pêche dans les zones australes, que ce soit pour les captures de légine mais aussi de krill. Pièce élémentaire dans les chaînes alimentaires marines, cet animal microscopique présente des qualités nutritives et

sanitaires qui attirent la convoitise et est en passe de devenir un enjeu stratégique. Les experts du CCAMLR (Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique) craignent désormais que la Chine accroisse ses prises de manière exponentielle dans les années à venir au risque de mettre en péril l'ensemble de l'écosystème de la zone antarctique. Dans le domaine de l'espace, l'Empire du Milieu oriente également une partie significative de ses ressources à la connaissance du continent blanc et à la maîtrise de cet environnement : les applications sont multiples, de la mise en place de segment-sol pour le programme Beidou (GPS chinois) au suivi quasi-permanent de l'expansion des glaces antarctiques et de ses icebergs. Enfin, c'est le tourisme polaire qu'investit la Chine pour sa classe aisée en quête d'espaces non pollués.

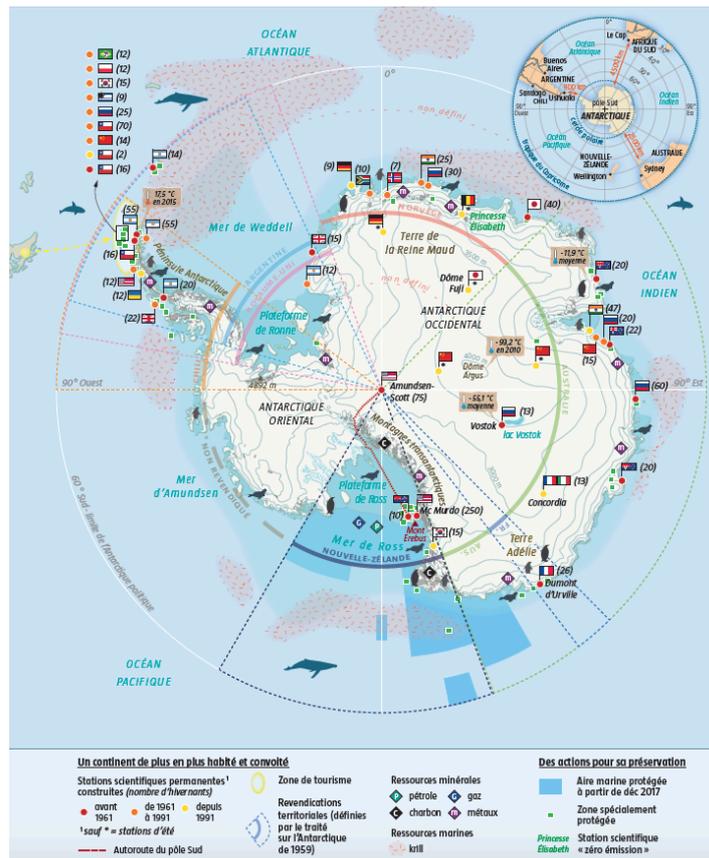


Figure 2 - Carte des bases antarctiques et des aires marines protégées
(Crédit: Mélody Mourey - Revue L'Eléphant n°21 - Février 2018)

Si la Chine focalise l'attention des experts, d'autres nations ont également relancé leur stratégie et programmes antarctiques au cours des dernières années, particulièrement la Corée du Sud, l'Allemagne, l'Australie, ou la Russie. Cette dernière continue d'ailleurs à s'opposer à la création d'aires marines supplémentaires autour du continent blanc ; elle a en outre cherché à renvoyer l'été dernier un brise-glace nucléaire vers l'Antarctique dans le but de moderniser ses différentes bases polaires. L'Australie, partenaire historique de la France en Antarctique et plateforme logistique importante depuis le port d'Hobart, a aussi dévoilé au printemps dernier un plan stratégique ambitieux alors qu'elle revendique toujours 42% du continent et s'inquiète de la présence grandissante de la Chine dans la zone. Elle envisage ainsi de devenir un acteur incontournable tant sur les aspects logistiques, que sur les projets scientifiques ou sur la création et l'application de réglementations. Elle se dote ainsi dès cette année d'un nouveau navire polaire à vocation logistique et scientifique, le *Nuyina*, long de 160 mètres et d'un déplacement de 24000 tonnes. Enfin elle s'est également engagée dans un vaste projet de modernisation de ses bases (275 millions d'euros) avec notamment le projet controversé d'un nouvel aéroport en zone polaire pour remplacer sa piste Wilkins.

... au sein duquel la France doit veiller à faire valoir une voix forte et indépendante.

Comme le décrivent très bien Stéphane Dugast ou Dominique Le Brun dans leurs récents ouvrages, la France est une nation pionnière en Antarctique depuis les grandes explorations lancées au XVIIIème siècle (Lapérouse, Marion du Fresne, Bougainville, Kerguelen, ...) et surtout la découverte de la Terre Adélie par Dumont d'Urville en janvier 1840 à bord de *L'Astrolabe* et de *La Zélée*. Elle a ensuite continué à entretenir sa flamme polaire avec les aventures de scientifiques-explorateurs tels que Charcot, Victor, Douguet ou encore Lorius, puis de manière pérenne avec la naissance des expéditions polaires françaises et l'ouverture de la base de Dumont d'Urville en 1956 et Concordia en 2005.

La France est un partenaire reconnu et écouté, tant par son expérience polaire, la qualité de ses scientifiques et de ses instituts spécialisés dans le domaine polaire (au premier rang desquels *l'Institut polaire français Paul Emile Victor*), que par sa capacité à assurer le fonctionnement permanent de ses deux bases antarctiques. Toutefois, les budgets alloués à cette mission semblent aujourd'hui limités par rapport aux autres acteurs. Ainsi, le budget annuel de l'IPEV, d'environ 20 millions d'euros, est inférieur aux montants dépensés par l'Italie (21 millions d'euros), la Corée du Sud (45 millions d'euros) ou encore l'Allemagne avec près de 53 millions d'euros par an.

L'implication française au sein des RCTA (Réunions Consultatives du Traité sur l'Antarctique) reste néanmoins aussi légitime qu'importante et elle sait entretenir des coopérations fructueuses avec ses partenaires principaux dans la zone, que sont l'Australie et l'Italie. Dans cet espace convoité, les positions ne sont néanmoins jamais acquises définitivement et si les revendications françaises dans les TAAF, et particulièrement en Terre Adélie, ont pu être contestées par le passé (Etats-Unis, Australie ou encore Norvège), elles le seront assurément dans l'avenir. Il sera intéressant de profiter de l'opportunité offerte par cette 43ème RCTA pour mettre en avant l'implication française en Antarctique et relancer une stratégie ambitieuse en Antarctique.

Parmi les quelques thématiques fortes qui devraient être abordées dans la préparation de cette conférence, pilotée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, figureront l'effort à consentir pour continuer à promouvoir la recherche française en Antarctique, la question de la préservation et de l'exploitation des eaux antarctiques ou encore la place de la France vis-à-vis de ses partenaires au premier rang desquels l'Union européenne. Si la science est bien le domaine de la coopération internationale par excellence, la question de l'Antarctique relève plus spécifiquement du niveau stratégique et géopolitique au même titre que l'Espace. L'abandon de notre autonomie peut avoir un retentissement dépassant les seules questions polaires.

Parmi les chantiers à privilégier, la modernisation de la base de Dumont d'Urville (DDU) est désormais une nécessité et concerne directement la Marine nationale, puisque cette base est aussi le port d'attache de *L'Astrolabe* (P800) lors de ses déploiements polaires. Pensée et construite dans les années 50, modernisée progressivement depuis, elle ne permet sans doute plus aujourd'hui de répondre aux objectifs du Traité de l'Antarctique et aux ambitions de la France dans les domaines scientifiques et environnementaux. Ce projet ne se limite néanmoins pas à une mise aux normes environnementales ISO 14000 d'installations vieillissantes : il s'agit bien de repenser la finalité de cette base dans son environnement global. C'est sur ce sujet que réfléchissent aujourd'hui nos partenaires de la collectivité des TAAF et de l'IPEV. Ils doivent ainsi répondre à la problématique de la dualité logistique/scientifique de celle-ci alors qu'elle a beaucoup oeuvré au cours des vingt dernières années à l'émergence de la base Concordia, située à plus de 1000 km et 3000m d'altitude à l'intérieur de l'inlandsis. La double ambition de continuer à soutenir Concordia depuis DDU comme celle de développer les capacités scientifiques de la base mérite d'être préservée. Le budget alloué au projet sera évidemment une donnée fondamentale pour l'avenir de la base. La tentation est en effet grande de délaissier le volet logistique au regard des contraintes locales et de s'appuyer sur notre partenariat avec l'Australie pour assurer cette fonction. Une telle décision mettrait néanmoins en péril notre autonomie stratégique dans la zone et affaiblirait certainement près de 70 années d'expérience dans le domaine, notamment celle acquise lors des fameux raids. Inversement, consacrer la

vocation uniquement logistique de DDU apparaîtrait comme une gabegie vis-vis de son patrimoine scientifique unique, en particulier dans les domaines de l'océanographie (compréhension de la circulation thermohaline), de la climatologie (réchauffement climatique) ou de la biologie (suivi des populations de manchots). Dans ce projet global, la question des infrastructures portuaires est essentielle tant pour faciliter les activités locales que pour accroître l'interopérabilité de la base avec ses voisines italiennes et australiennes et pour anticiper le développement d'un tourisme antarctique. Sur chacune de ces questions, la Marine nationale a un rôle à jouer.

* * *

Cette 43ème RCTA est une opportunité importante de repenser la place de la France en Antarctique. Notre présence sur le continent blanc relève du domaine stratégique, et son coût reste modique à l'échelle du budget de l'Etat. La Marine nationale revenue à la table des acteurs polaires français depuis quelques années saura être un partenaire de premier rang pour mettre en oeuvre la politique ambitieuse qui sera dessinée dans les prochains mois.



Figure 3 - Le Patrouilleur Polaire *L'Astrolabe* (P800) à quai à Dumont d'Urville (Terre Adélie)
(Crédit: Alain MATHIEU - *Institut Polaire français*)

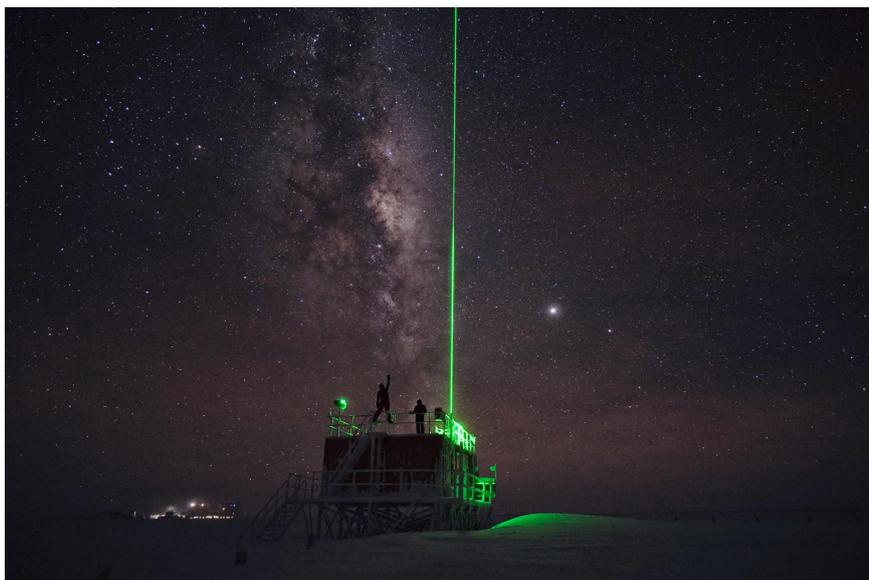


Figure 4 - LIDAR en fonction à la base de Concordia sur fond de voie lactée
(Crédit: Stijn THOOLEN - *European Space Agency*)

Pour aller plus loin:

- *Les Mondes Polaires* de Mikaa Mered
- *Polar Circus* de Stéphane Dugast
- *Les Pôles, Une aventure française* de Dominique Le Brun
- <https://atcm43paris.fr> - site officiel de la 43ème RCTA
- <https://taaf.fr> - site officiel des TAAF